

SNUipp Val d'Oise

Infos



N° 134 décembre 2009

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630

ISSN 1252-9915

Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Après le 24 novembre, poursuivre la mobilisation

Le gouvernement poursuit les atteintes aux services publics avec un projet de budget 2010 qui porte la marque d'un renoncement à des services publics ambitieux en situation de répondre aux besoins des usagers et aux exigences sociales de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes. Tout le monde reconnaît que dans le contexte de crise, les services publics permettent de diminuer ses effets, il est donc important quel que soit le contexte de les promouvoir pour assurer plus d'égalité, plus d'emploi, plus de santé, plus de formation, plus d'école...

Ce n'est pas le choix de l'actuel gouvernement qui s'obstine à remettre en cause les fondements de tous les systèmes de solidarité et à détruire les acquis sociaux.

Une nouvelle fois, lors de la grève du 24 novembre les enseignants ont dénoncé vigoureusement les suppressions de postes, la dégradation continue des conditions de travail, une « réforme » de la formation et du recrutement sans professionnalisation, l'absence

de revalorisation de notre métier et des orientations du gouvernement qui développent de plus en plus des logiques d'individualisation à tous les niveaux (carrière, formation...)

La grève du 24 novembre constitue une première étape nécessaire pour permettre la mobilisation du plus grand nombre afin de contraindre le gouvernement à renoncer à ses projets néfastes pour l'avenir des services publics en général et celui de l'école en particulier. Elle ne saurait rester sans suite. Partout, nous devons oeuvrer à construire la mobilisation avec les parents et l'ensemble des collègues en continuant à informer et convaincre en démontrant les cohérences globales de ces « réformes ». Dans ce contexte il est essentiel de participer aux réunions de secteurs et aux réunions d'information syndicales organisées par le SNUipp sur le Val d'Oise afin de débattre de la réalité que nous vivons, des transformations en cours dans notre métier et des actions à construire et développer pour défendre les services publics, le service public d'éducation, les salaires, les retraites, la protection sociale...

Dispensé de timbrage

Déposé le jeudi 3 décembre 2009

Réunions d'info syndicale

Mercredi 9 décembre

Bezons + Persan

Mercredi 16 décembre

**Garges + Montigny
+ Montmagny**

Lieux sur <http://95.snuipp.fr>

Sommaire

Edito	p 1
Budget 2010	p 2
Stages en responsabilité	p 3
Bulletin d'adhésion	p 4

Kamel Ould Bouali
Secrétaire départemental du SNUipp

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



**SNUipp FSU
Val d'Oise**

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Un budget 2010 contre les services publics : la crise a bon dos

" Un budget 2010 taillé pour les entreprises " ; " L'Education au régime sec " (La Tribune) ; " Des baisses d'impôts sans précédent pour les entreprises " (Les Echos). Les quotidiens de l'économie ne s'y trompent pas : le gouvernement fait payer la crise aux salariés, chômeurs, retraités et allège la charge fiscale des entreprises et des plus fortunés.

D'un côté, les cadeaux :

- 11,6 milliards pour les entreprises au titre de la suppression de la taxe professionnelle,
- 600 millions pour les petites entreprises,
- 2,4 milliards pour les restaurateurs, 600 millions pour les ménages les plus fortunés,
- 26,5 milliards d'exonérations de charges patronales.

S'y ajoutent les mesures des années précédentes qui continuent à peser sur les recettes (allègements sur les droits de succession, exonérations fiscales, plafonnement de l'impôt sur le revenu).

De l'autre, les sacrifices :

- Imposition des indemnités sur les accidents du Travail,
- déremboursement de plus en plus de médicaments,
- taxe carbone,
- augmentation du forfait journalier hospitalier,
- recul de l'âge réel de départ à la retraite et diminution des pensions de retraite.

Le chômage (plus 1 million en seulement 1 an) et la précarisation qui ne cessent d'augmenter, pendant que les salaires sont bloqués.

Depuis 2002, les différents gouvernements n'ont cessé d'appauvrir l'Etat.

En 1999, les recettes de l'Etat représentaient 18,3% du PIB, contre 14,1% aujourd'hui (l'équivalent de 82 milliards de pertes par an). Ce recul se fait essentiellement au profit des ménages les plus fortunés et des entreprises.

La crise a bon dos. Elle n'est pas responsable de tout :

D'un côté, ce gouvernement creuse la dette (déficit de 140 milliards), de l'autre, grâce au bouclier fiscal, les plus riches sont aussi exonérés de son remboursement. Ce budget ne permettra pas de sortir de la crise, il nous y enfonce, car le déficit, c'est d'abord l'effondrement des recettes. Il est, dans la ligne des précédents, au service d'une idéologie qui vise, par l'affaiblissement constant du rôle et des missions des services publics, par la remise en cause des solidarités, à imposer un nouveau modèle de société, plus inégalitaire.

Pour l'éducation, ce sont encore et toujours des réductions d'emplois : 11 200 en 2008, 13 500 en 2009, 16 000 en 2010, en tout 33 800 suppressions d'emplois de fonctionnaires pour 2010 !

Et ce, malgré une augmentation durable et prévisible du nombre d'élèves et d'étudiants.



Pendant ce temps, malgré la crise, la loi de programmation militaire sera respectée à la lettre. Pendant ce temps, l'enseignement privé est privilégié. Pendant ce temps, le budget de l'Education nationale continuera donc à baisser, en seulement 3 ans, il est passé de 60 à 52 milliards d'Euros constants, de 3,9% du PIB à 3,6%. En 2007, les dépenses d'éducation (tout compris) ne représentent plus que 6,6% du PIB (7,3% en 2000).

Les conséquences nous les connaissons : hausse des effectifs de classe, réduction de l'offre de formation, diminution du nombre d'heures de cours, dégradation des conditions d'encadrement des élèves comme des conditions de travail et d'emploi des personnels, «réformes» au rabais, alourdissement de la charge de travail, recours accru aux heures supplémentaires.

Au bout de tout cela, c'est l'échec scolaire et ses dégâts sociaux !

C'est tout le contraire qu'il faut faire :

- investir dans l'éducation pour préparer l'avenir et l'insertion des jeunes dans une société de la connaissance, de la culture et d'emplois qualifiés,
- investir dans les services publics : à la poste, à l'hôpital, partout, il faut des personnels plus nombreux, mieux qualifiés et mieux rémunérés pour assurer le droit à l'éducation, à la santé, à des services publics de qualité pour tous et pour contribuer au développement économique et social.

**Ensemble, nous pouvons imposer ces choix solidaires !
Avoir de l'ambition pour l'école, c'est avoir de l'ambition pour la jeunesse !**

Motion stages en responsabilité

Une motion intersyndicale (SNUipp, SE et SGEN) proposée aux conseils des maîtres.

Dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, le gouvernement a choisi de mettre en place, dès cette année, dans l'urgence et l'improvisation, des stages en responsabilité pour les étudiants préparant le concours. L'absence d'accompagnement et de préparation de ces stages, d'articulation et d'intégration dans la formation, pose problème aux étudiants comme aux écoles. Dans certains départements, les étudiants sont utilisés comme moyens de remplacements. Ce recours à des étudiants sous statut d'agents publics vacataires risque de favoriser un recrutement massif d'enseignants vacataires.

Le SNUipp s'oppose à ces dérives préjudiciables au service public, tant pour les élèves que pour les personnels. Il demande à nouveau l'abandon de cette réforme ainsi que le retrait des textes d'application déjà publiés. Le SNUipp soutiendra les enseignants qui refuseront de laisser leur classe et exprimera auprès des IA les raisons de leur refus.

L'enjeu de la formation des enseignants est celui de la démocratisation de l'école, de sa capacité à assurer la réussite de tous les élèves, à lutter



contre l'échec scolaire et à faire que les inégalités sociales n'induisent pas des inégalités scolaires. La conception de la formation professionnelle avancée dans le projet de réforme est à l'opposé d'un métier nécessitant un haut niveau de qualification. Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre.

Pour signifier notre refus à cette réforme, et tout particulièrement sur la mise en place des stages en responsabilité pour les PE1 en cette année transitoire, la motion intersyndicale, ci-dessous, est proposée aux conseils des maîtres.

Motion du Conseil des maîtres Stages en responsabilité

Le ministère de l'Education nationale propose désormais, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, des stages en responsabilité aux étudiants inscrits en préparation au concours à l'IUFM ou en première année de master à l'université.

Nous sommes résolument aux côtés des étudiants qui veulent devenir professeur des écoles et qui souhaitent une formation en alternance comprenant des stages préparés, correctement accompagnés et faisant l'objet d'un véritable travail de formation.

Nous dénonçons vigoureusement l'organisation de ces stages en responsabilité qui pourraient mettre les étudiants en difficulté dans le cadre d'une découverte brutale de la classe sans véritable formation professionnelle. Cette organisation va à l'encontre du bon fonctionnement de l'école et de la réussite des élèves.

Nous dénonçons également l'utilisation des étudiants en stage comme moyens d'enseignement pour compenser les insuffisances de postes budgétaires (compensation des décharges de direction d'école, remplacement des maîtres absents, ...).

Nous demandons le maintien d'une année de formation professionnelle (stagiaire) organisée par l'IUFM pour les lauréats au concours de façon à garantir une formation professionnelle de qualité aux étudiants qui ne désorganise pas le fonctionnement des écoles.

Retrait du projet !

Former des enseignants...sans les préparer à enseigner!

Luc Chatel a confirmé les mauvais choix en matière de formation des futurs enseignants. C'est comme si on voulait former des médecins... sans les préparer à soigner leurs patients ! C'est pourtant le principe que voudraient adopter les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Sous prétexte d'anticiper la reconversion des étudiants qui échoueraient aux concours, ils font le choix de sacrifier la formation professionnelle des futurs enseignants.

En effet, la sélection des étudiants s'effectuera sur les aspects disciplinaires, ignorant la connaissance du développement de l'enfant, les dimensions didactiques et pédagogiques sur les savoirs à enseigner et les pratiques professionnelles.

De plus le ministère de l'Enseignement supérieur abandonne la conception de masters « métiers de la formation et des ressources humaines » capables de répondre aux besoins de recrutement de professeurs des écoles polyvalents, au profit du maintien des seuls masters disciplinaires. Pour les étudiants faisant le choix de l'enseignement, un simple parcours complémentaire lié à la mise en place des stages ferait office de formation professionnelle.

La référence faite aux IUFM dans la lettre des directeurs de cabinet de Luc Chatel, adressée à la FSU, limite leur rôle à l'organisation et au suivi des stages.

Les choix qui viennent d'être effectués constituent un recul sans précédent sur la formation professionnelle des enseignants, au détriment de la réussite de tous les élèves. Actuellement, les décisions font fi des travaux du groupe technique du premier degré et ne prennent absolument pas en compte les propositions avancées par les organisations syndicales, lors des premières discussions engagées par les ministères.

Le SNUipp réitère l'exigence de retrait de ce projet ainsi que des textes et décrets qui l'accompagnent pour ouvrir de réelles négociations sur une toute autre réforme de la formation et du recrutement des enseignants.

Il propose à l'ensemble des organisations syndicales la tenue d'une journée d'action en faveur de la formation des enseignants.

BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

**S
N
U
I
P
P**
 (FSU)
95
**A
D
H
E
S
I
O
N**
**2
0
0
9
/
2
0
1
0**

NOM : M. Mme. Mlle

Prénom :

COTISATIONS 2009/2010

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

**COCHER LA CASE CORRESPONDANT
À VOTRE SITUATION**

échelon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PE2, Retraités : 94,00 • Mi temps : 75•
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'ADHESION AU SNUIPP COMPREND LE SERVICE DES PUBLICATIONS DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES DU SNUIPP ET DE LA FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
 adresse
 Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
 N° de compte Clé
 Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
 SNUipp Val d'Oise
 26 rue Francis Combe
 95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

C'est décidé, je me syndique...

Sans syndicat pas d'informations...

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.